

Le mythe de la décentralisation culturelle

Philippe Poirrier

► **To cite this version:**

Philippe Poirrier. Le mythe de la décentralisation culturelle. *Connaissance des Arts, Connaissance des Arts*, 2002, pp.16. hal-01540337

HAL Id: hal-01540337

<https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/hal-01540337>

Submitted on 16 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le mythe de la décentralisation culturelle

Le vingtième anniversaire de la « décentralisation culturelle » invite à revisiter un processus politique, que l'imprécision des termes conduit le plus souvent à rendre peu lisible. Construction de nouveaux équipements culturels (Auditorium à Dijon et Metz, médiathèques dans de nombreuses villes), rénovation des grands musées de province (Lille, Rouen, Nantes, Lyon), construction de musées d'art contemporain, création des Frac, multiplication des festivals, restauration des centres anciens des villes, croissance des dépenses culturelles des villes, départements et régions : le paysage culturel de la France a enregistré de profondes mutations. Faut-il voir dans cette situation, un effet direct des lois de décentralisation initiées au début des années 80 ? Cette offre culturelle n'est-elle pas plutôt la résultante d'une rencontre entre une politique nationale qui dispose de réels moyens et du volontarisme propre des collectivités locales ?

En 1981, l'arrivée de la gauche au pouvoir a conduit à un repositionnement des principaux acteurs des politiques culturelles publiques. Si la décentralisation culturelle se résume à peu de choses à l'aune du seul critère juridique du transfert des compétences, le contexte général, marqué par les lois de décentralisation, a renforcé le poids des élus dans leur relation avec l'Etat. La rencontre d'une politique étatique volontariste et de politiques locales dotées de moyens considérables, d'une véritable cohérence d'ensemble et gérées par des services professionnalisés a profondément modifié le paysage culturel national.

La majorité des élus ne souhaitent pas que l'Etat abandonne ses prérogatives et se désengage financièrement. De surcroît, le ministère de la Culture ne voulait pas, par une trop grande décentralisation, perdre ses capacités d'action et mécontenter les acteurs culturels. L'action publique culturelle fonctionne depuis comme un système de coopération. L'Etat, qui peut s'appuyer sur des services déconcentrés renforcés (les DRAC), a privilégié la coopération entre les différents acteurs publics.

De leur côté, les collectivités locales ont compris que la politique culturelle pouvait être un atout dans une politique d'image et de développement économique. Elles ont mené des stratégies de coopération adaptées à leur projet territorial et ont su saisir les opportunités offertes par l'Etat. Les résultats sont divers selon les échelons considérés — les régions ont plus de mal à se situer que les départements et surtout les communes — et selon les secteurs culturels.

Une décentralisation culturelle renouvelée

Le bon fonctionnement de ce partenariat a été remis en cause au début des années 90 par l'attitude de l'Etat. La faible croissance de son budget culturel, le poids croissant des grands

travaux parisiens, la pratique des « collectifs budgétaires » ont contribué à fragiliser la position de l'Etat.

Le mouvement de déconcentration a été confirmé par la loi de 1992 sur l'administration territoriale de la République. Cette déconcentration a inquiété les professionnels de la culture dans un contexte de résurgence des populismes. Les ministres de la Culture ont réaffirmé à plusieurs reprises leur volonté de préserver le pluralisme culturel sans pour autant revenir sur une nécessaire déconcentration. La volonté d'inscrire la démarche de l'Etat dans le sens d'une « décentralisation culturelle renouvelée » a été confirmée par Catherine Tasca. Le dispositif expérimental des « protocoles de décentralisation culturelle » a amorcé la clarification des rôles et l'identification des nouvelles compétences culturelles pour les collectivités territoriales.

De nouveaux enjeux, liés notamment à l'intercommunalité et à l'interprétation de la loi sur la démocratie de proximité, sont perceptibles et interpellent un système de coopération que certains acteurs jugent essoufflé. Le temps de l'« hideuse province », qui justifiait une décentralisation pilotée par l'Etat, est révolu. La condescendance de l'Etat envers les collectivités locales est de moins en moins acceptée. La « relance de l'action territoriale » demande une véritable négociation entre l'ensemble des acteurs concernés pour clarifier les règles du jeu, et une politique nationale forte qui ne se résume pas à l'éloge de la pauvreté. La lisibilité des politiques publiques de la culture, exigence démocratique, en dépend.

Philippe Poirrier

Philippe Poirrier est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne.

Bibliographie : [avec Jean-Pierre-Rioux], *Affaires culturelles et territoires* (La Documentation française, 2000), *Les collectivités locales et la culture* (La Documentation française, 2002) et *Les politiques culturelles en France* (La Documentation française, 2002)